RCS : GAP
Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1959 B 00006
Numéro SIREN : 385 950 068
Nom ou dénomination : ENTREPRISE ALLAMANNO

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000039

EXTRAIT DES MINUTES

2022OP00481

[redacted]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

DÉPOSÉE
29 NOV. 2022
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

ORDONNANCE

Nous, Jean-François ROUX, Président du Tribunal de Commerce de GAP,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS ENTREPRISE ALLAMANNO, sis zone artisanale les Sablonnières 05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE, immatriculée au RCS de Gap sous le numéro 385 950 068 et représentée par JURIDIS SELARL 5 rue de la Verrerie 38120 FONTANIL-CORNILLON

Tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/03/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 28/02/2023
Le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2022 de la SAS ENTREPRISE ALLAMANNO, sis zone artisanale les Sablonnières 05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE, immatriculée au RCS de Gap sous le numéro 385 950 068 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Gap, le 29 Septembre 2022

Le Président,
Jean-François ROUX

Le greffier,
Matthieu FAUVEL

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP (H.-A.)

[redacted]

Frais de greffe de la présente ordonnance : 37.05 € TTC (25.96 € HT – 5.19 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP (H.-A.)

EXTRAIT DES MINUTES

ENTREPRISE ALLAMANNO

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 Euros
Siège social : L'ARGENTIERE-LA-BESSEE (05120) - ZA Les Sablonnières

385.950.068 RCS GAP

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

DÉPOSÉ LE 28 NOV. 2022

LE SOUSSIGNE

- Monsieur Régis ALLAMANNO

agissant au nom, pour le compte et en sa qualité de cogérant de la Société ALLAMANNO DEVELOPPEMENT Présidente de la SAS ENTREPRISE ALLAMANNO, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 000 000 Euros, dont le siège social est à L'ARGENTIERE-LA-BESSE (05120) – ZA Les Sablonnières, immatriculée au RCS de GAP sous le numéro 385.950.068,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER,

par le Ministère de Maître Pierre BIESSY, gérant de la SELARL JURIDIS, Avocat au Barreau de GRENOBLE, établi à LE FONTANIL (38120) – 5, rue de La Verrerie.

CE QUI SUIT :

- Que l'article L 223-26 du Code de commerce dispose que l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice ; toutefois ledit délai de six mois peut être prolongé à la demande des dirigeants par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, rendue sur requête,

- Que par ordonnance du 13 Septembre 2022, vous avez accordé un délai supplémentaire de trois (3) mois pour l'approbation des comptes clos le 31 Mars 2022, soit jusqu'au 31 Décembre 2022,

- Que la société connait un retard dans les travaux d'audit et de certification des comptes du Commissaire aux comptes, lesquels ne seront pas finalisées avant le 10 Décembre 2022. Par voie de conséquence, il sera très difficile de convoquer les associés et le Commissaire aux Comptes à l'Assemblée Générale dans le délai de prorogation déjà accordé précédemment, soit avant le 31 Décembre 2022.

En conséquence, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, vu les dispositions légales en vigueur,

Vouloir bien accorder à la société ENTREPRISE ALLAMANNO un nouveau délai de prorogation de DEUX (2) mois, soit jusqu'au 28 Février 2023, pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Fait à LE FONTANIL
En deux exemplaires
Le 25 Novembre 2022

JURIDIS - CABINET BIESSY
Avocat Droit des sociétés - Droit fiscal
5 rue de la Verrerie - 38120 LE FONTANIL
Tél. 04 76 75 30 30 - Fax 04 76 75 56 12